

## Examen Taxi/VTC en AURA

### Analyse des besoins – détermination du nombre de sessions – mise à jour le 20/12/2023

Année	Nombre de candidats présents	Nombre de sessions proposées	Période de sessions	Analyse des besoins/contexte
2017	1286	2	Mai et Octobre	Publication des textes de mise en application en avril 2017 Nombre de sessions avant 2017 sur les départements AURA : 1 par an en général en octobre (2 en Rhône) – le réseau a donc proposé dès 2017 plus de sessions qu’habituellement sur la région 70% des candidats sur octobre – car historiquement besoin sur octobre (par rapport aux territoires tourisme d’hiver, besoin d’emploi...) Plus de dossiers en fin d’année : donc essai en 2018 d’étaler les sessions en fonction des territoires
2018	1846	4	Février, Avril, Mai, Octobre	45% des candidats sur octobre – donc maintien de cette périodicité en 2019 et ajustement des sessions sur premier semestre en fonction des lieux Niveau des dossiers de demande en stagnation – essai de 3 sessions sur 2019
2019	1739	4	Janvier, Avril, Octobre et Décembre	Choix initial de 3 dates et ajout d’une session en décembre sur demande nationale. Peu de besoin/candidats finalement pour la session ajoutée et 46% des candidats en octobre Diminution du nombre de candidats donc justifie le choix de 3 sessions en 2020
2020	1508	4	Février, Juin (à la place d’avril), Juillet (à la place d’avril), Octobre	Ajustement du planning initial en fonction du confinement Diminution de candidats, mais choix pour 2021 de maintien de 4 sessions – toutefois à ajuster suite à décret du 23/02
2021	2100	5	Janvier, Avril, Juin, Septembre, Novembre	Diminution de candidats en 2020, mais choix pour 2021 d’ajuster à 5 sessions – suite à décret de février 2021
2022	2477	6	Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre, Novembre	Augmentation des candidats en 2021 – au regard des années précédentes et du décret de février 2021 – 6 sessions prévues à cet instant
2023	3148	6	Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre, Novembre	Augmentation des candidats en 2022 – au regard des années précédentes et du décret de février 2021 – 6 sessions prévues à cet instant car capacité de salle du Rhône pouvant absorber de possibles autres augmentations. Maintien : Session de mai en Isère et Session de septembre en Auvergne
2024	En cours	6	Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre, Novembre	Augmentation des candidats en 2023 – au regard des années précédentes et du décret de février 2021 – 6 sessions prévues à cet instant car capacité de salle du Rhône (possible jusqu’à 1300 candidats) pouvant absorber de possibles autres augmentations + salle en Isère permet augmentation de la capacité Adaptation aux disponibilités des salles : Session de mai en Auvergne et Session de septembre en Isère